

Institut royal d'architecture du Canada

Modalités du Prix de la firme d'architecture de la relève

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en septembre 2021

Révisées par le Comité consultatif des Prix de l'IRAC en juin 2022

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en juillet 2022

1. Objet

Ce prix récompense une firme d'architecture de la relève canadienne qui présente un potentiel exceptionnel pour contribuer de manière importante à l'avenir de l'architecture. Le prix reconnaît les réalisations de la firme en début de carrière et tient compte des éléments suivants : la qualité de l'architecture; le caractère innovant (par exemple, dans les méthodes et les processus reliés à la conception, à la construction et à la pratique de la profession); les approches exemplaires en matière de recherche, d'enseignement ou de durabilité; ou le soutien et la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion); ainsi que le leadership actuel – et potentiel – au sein de la profession.

2. Admissibilité

Pour être admissible à ce prix, une firme d'architecture doit être dûment enregistrée depuis moins de dix (10) ans (y compris la période pendant laquelle toute firme précédente était active) et doit avoir son bureau principal au Canada.

3. Exigences de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

1. le formulaire de candidature dûment rempli;
2. le paiement des droits de participation;
3. un rapport qui résume les réalisations de la firme par rapport aux éléments importants mentionnés ci-dessus, d'au plus dix (10) pages;
4. au moins trois (3) lettres d'appui signées par des mentors, des collaborateurs des usagers des bâtiments ou des clients et d'autres personnes pertinentes qui peuvent donner leur point de vue sur les réalisations et les capacités de la firme;
5. une liste des principaux projets d'architecture de la firme sur une période d'au moins trois (3) ans;
6. une description de la structure de la direction et de l'équipe de la firme, s'il y a lieu;
7. des informations générales pertinentes, comme les prix reçus par la firme, les publications, etc.;
8. un maximum de 20 images représentatives qui illustrent les réalisations de la firme sur une période d'au moins trois (3) ans;
9. un texte de 200 mots maximum résumant la candidature et fourni en anglais et/ou en français;
10. une copie du certificat d'exercice du ou des candidats, ou l'équivalent;
11. un index des images comprenant des légendes et les crédits complets pour chaque image;
12. un formulaire de déclaration signé.

Veuillez noter les exigences suivantes :

- Le jury doit être en mesure de discerner l'authenticité du travail effectué par la firme qui soumet sa candidature, en tout ou en partie. Lorsque le travail a été effectué en partie ou en collaboration avec d'autres firmes d'architecture, il est important de bien décrire les rôles et les responsabilités de chaque collaborateur.
- Seuls les projets ou les contributions de la firme d'architecture de la relève peuvent être pris en compte. Si des projets ont été réalisés par les fondateurs de la firme d'architecture de la relève alors qu'ils étaient à l'emploi d'un autre architecte ou qu'ils faisaient partie de la firme qui a précédé ou qui a suivi la firme de la relève, il faut l'indiquer clairement.
- La paternité et les crédits des projets doivent être clairement indiqués pour tous les projets réalisés en consortium.

4. Processus de sélection

Le Comité consultatif des Prix de l'IRAC nomme un jury chaque année. Le processus de sélection, dirigé par un conseiller professionnel ou une conseillère professionnelle, doit refléter les valeurs de l'IRAC à toutes ses étapes. Le nombre de jurés peut varier d'une année à l'autre.

5. Nombre de prix

Jusqu'à deux (2) prix peuvent être décernés. À sa discrétion, le jury peut décider de ne pas attribuer le prix.

6. Fréquence

Le ou les prix seront offerts tous les ans.

7. Remise publique du prix

La remise du ou des Prix de la firme d'architecture de la relève aura lieu dans le cadre d'un événement public.